



BDO Atrio
Bedrijfsrevisoren
Réviseurs d'Entreprises

The Corporate Village
Da Vincilaan 9 - Box E.6
Elsinore Building
B-1935 Zaventem
Tel: 02 / 778 01 00 - Fax: 02 / 771 56 56

ONCOMETHYLOME SCIENCES SA

**Rapport du commissaire établi
conformément à l'article 596
du Code des Sociétés
(suppression du droit de préférence)**



Aux membres du Conseil d'Administration
de la société ONCOMETHYLOME SCIENCES SA
CHU Tour 5 GIGA
4000 LIÈGE

TABLE DES MATIERES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| 1. Cadre légal de la mission | 1 |
| 2. Identification de l'opération | 1 |
| 3. Conséquences financières de l'opération | 4 |
| 4. Conclusion | 11 |

Annexe : Projet de rapport spécial du Conseil d'Administration conformément aux articles 583 et 596 du Code des Sociétés

1. CADRE LÉGAL DE LA MISSION

Le cadre légal de cette mission est défini par l'article 596 du Code des Sociétés :

Article 596

L'assemblée générale appelée à délibérer et à statuer sur l'augmentation du capital, sur l'émission d'obligations convertibles ou sur l'émission de droits de souscriptions peut, dans l'intérêt social, aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des statuts, limiter ou supprimer le droit de préférence. Cette proposition doit être spécialement annoncée dans la convocation.

Le conseil d'administration justifie sa proposition dans un rapport détaillé, portant notamment sur le prix d'émission et sur les conséquences financières de l'opération pour les actionnaires. Un rapport est établi par le commissaire et, à défaut, par un réviseur d'entreprise désigné par le conseil d'administration, ou par un expert-comptable externe désigné de la même manière, par lequel il déclare que les informations financières et comptables contenues dans le rapport du conseil d'administration sont fidèles et suffisantes pour éclairer l'assemblée appelée à voter sur cette proposition. Ces rapports sont déposés au greffe du tribunal de commerce conformément à l'article 75. Ils sont annoncés dans l'ordre du jour. Une copie peut en être obtenue conformément à l'article 535.

L'absence des rapports prévus par cet article entraîne la nullité de la décision de l'assemblée générale.

La décision de l'assemblée générale de limiter ou de supprimer le droit de préférence fait l'objet d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce, conformément à l'article 75.

2. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION

Le conseil d'administration propose d'émettre 47.500 nouveaux Stock Options, à octroyer à certains employés de la société et de ses filiales.

Afin de permettre à la société d'offrir les Stock Options aux participants sélectionnés conformément aux termes et conditions proposés du Plan d'Options sur Actions d'Octobre 2006, le conseil d'administration propose de supprimer les droits de souscription préférentielle des actionnaires existants.

Les points principaux traitant des Stock Options peuvent être résumés de la manière suivante:

- *Durée des Stock Options* – La durée générale d'un Stock Option sera de 10 ans à compter de leur date d'émission, à moins que le "stock option agreement" ne prévoise une durée plus courte.

- *Forme des Stock Options* – Les Stock Options seront *nominatifs*.
- *Stock Options sur les actions de la Société* – Chaque Stock Option permettra au participant sélectionné d'acquérir une action ayant les mêmes droits et obligations que ceux des actions existantes de la Société.
- *Actions de la Société* – Les nouvelles actions émises lors de l'exercice des Stock Options auront droit à une part du bénéfice de la Société à partir du *début* de l'exercice social au cours duquel ces nouvelles actions sont émises. Une nouvelle action représentera la même fraction du capital de la Société que les autres actions existantes de la Société. Les dividendes payés pour les nouvelles actions ne bénéficieront pas du taux réduit du précompte mobilier de 15%, c'est-à-dire le statut "VVPR".
- *Suppression des droits de souscription préférentielle des actionnaires* – Le conseil d'administration propose de supprimer les droits de souscription préférentielle des actionnaires existants conformément à l'article 596 du Code des sociétés.
- *Offres de Stock Options* – Les Stock Options seront offerts aux participants sélectionnés, qui seront composés principalement d'employés, mais aussi, d'une manière plus limitée, d'administrateurs et de consultants de la Société et de ses filiales.
- *Prix d'émission des Stock Options* – Les Stock Options seront *octroyés* sans frais, à moins que le "stock option agreement" n'en dispose autrement.
- *Régime d'acquisition définitive* – En général, les Stock Options seront *définitivement* acquis par tranches de 25% par an pendant 4 ans à compter de celle des 2 dates suivantes qui survient en dernier: (i) la date d'octroi des Stock Options et (ii) la date à laquelle le participant sélectionné aura servi au sein de la Société ou l'une de ses filiales pendant un an minimum, de la manière suivante:
 - Pendant la première année: maximum 25%;
 - Pendant la deuxième année: maximum 25%, c'est-à-dire 50% au total;
 - Pendant la troisième année: maximum 25%, c'est-à-dire 75% au total;
 - À partir de la quatrième année: maximum 25%, c'est-à-dire 100% au total.

Pendant chaque période, les Stock Options octroyés à un participant sélectionné seront définitivement acquis sur une base trimestrielle.

- *Cessibilité des Stock Options* – Les Stock Options octroyés aux participants sélectionnés ne seront généralement pas cessibles (hormis pour cause de mort).
- *Exercice des Stock Options* – Chaque Stock Option peut être exercé séparément à partir de la date d'octroi jusqu'au dixième anniversaire de la date d'émission, aux moments et selon les conditions précisés par le October 2006 Stock Option Plan.
- *Prix d'exercice des Stock Options* – Dans la mesure où les Stock Options seront offerts aux employés de la Société, les nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Stock Options seront généralement offertes pour un prix par action égal à la moyenne des cours de clôture des actions de la Société sur Eurolist by Euronext Brussels pendant la

période de trente (30) jours précédant le jour de l'octroi des Stock Options au participant sélectionné. Dans la mesure où les Stock Options seront offerts aux administrateurs et consultants, les nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Stock Options seront généralement offertes pour un prix par action égal la moyenne la plus élevée des deux moyennes suivantes: (i) la moyenne des cours de clôture des actions de la Société sur Eurolist by Euronext Brussels des trente (30) jours précédant le jour de l'émission des Stock Options et (ii) la moyenne des cours de clôture des actions de la Société sur Eurolist by Euronext Brussels des trente (30) jours précédant le jour de l'octroi des Stock Options au participant sélectionné.

- *Augmentation du capital de la Société* – Lors de l'exercice d'un Stock Option et de l'émission de nouvelles actions de la Société, le prix d'exercice des Stock Options sera ajouté au capital de la Société. Dans la mesure où le prix d'exercice des Stock Options par action à émettre lors de l'exercice des Stock Options est supérieur au pair comptable des actions de la Société existant immédiatement avant l'exercice des Stock Options concernés, une partie du prix d'exercice par action à émettre lors de l'exercice des Stock Options, égale à ce pair comptable, sera comptabilisée en tant que capital social, dont le solde sera comptabilisé en tant que prime d'émission. La prime d'émission éventuelle représentera une garantie pour les tiers, de la même manière que le capital de la Société et sera comptabilisée sur un compte indisponible qui ne peut être diminué ou supprimé que par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme pour une modification des statuts de la Société.

3. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LES ACTIONNAIRES ET LES TITULAIRES DE DROITS DE SOUSCRIPTION

Les conséquences financières sont décrites comme suit dans le rapport spécial du Conseil d'Administration :

Structure actuelle du capital de la Société

À la date de ce rapport spécial, le capital de la Société s'élève à 42.801.405,57 EUR représenté par 10.450.954 actions ordinaires, chacune représentant une 10.450.954^e partie du capital de la Société. En outre, la Société a déjà émis 110.950 warrants en 2004, 2005 et 2006 (ci-après dénommés respectivement les "*Warrants 2004*", "*Warrants 2005*" et "*Warrants 2006*" et conjointement les "*Warrants Existants*"). Chaque Warrant Existant permet à son détenteur de souscrire cinq (5) nouvelles actions de la Société. L'ensemble des Warrants Existants permet par conséquent à leurs détenteurs de souscrire au total 554.750 actions de la Société.

Le Tableau 1 ci-dessous offre un aperçu au 30 juin 2006 du nombre de titres de la Société avec droit de vote qui peuvent ou non représenter le capital social (au sens de la loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition).

Cet aperçu doit être lu conjointement avec les notes explicatives ci-après.

Tableau 1. Aperçu des titres

| | Nombre de droits de vote | Notes |
|--|-------------------------------------|--------------|
| (A) Droits de vote effectifs afférent aux: | | |
| Actions émises avant le Euronext Listing du 27 juin 2006 | 7.077.620 | 1 |
| Actions émises lors du premier appel public à l'épargne le 27 juin 2006 | 2.933.334 | |
| Actions émises lors de l'exercice de l'Option de Surattribution à l'occasion du premier appel public à l'épargne | 440.000 | |
| | <hr/> | |
| | 10.450.954 | |

| | Nombre de droits de vote | Notes |
|--|-------------------------------------|--------------|
| (B) Droits de vote potentiels futurs afférents aux actions représentant le capital social, à émettre lors de: | | |
| Exercice des Warrants 2004 | 110.315 | 2 |
| Exercice des Warrants 2005. | 18.750 | 3 |
| Exercice des Warrants 2006 | 52.250 | 4 |
| | <hr/> | |
| | 181.315 | |
| Total (A) + (B) | <u>10.632.269</u> | |
| (C) Commentaires additionnels: | | |
| Droits de vote potentiels futurs afférents aux actions représentant le capital social à émettre lors de: | | |
| Exercice des Warrants 2004 qui n'ont pas encore été acquis définitivement et qui sont toujours conditionnels | 35.935 | 2 |
| Exercice des Warrants 2005 qui n'ont pas encore été acquis définitivement et qui sont toujours conditionnels | 56.250 | 3 |
| Exercice des Warrants 2006 qui n'ont pas encore été acquis définitivement et qui sont toujours conditionnels | 281.250 | 4 |
| | <hr/> | |
| | 373.435 | |
| Total (A) + (B) + (C) | <u>11.005.704</u> | |

Notes :

- (1) Toutes les actions existant avant le premier appel public à l'épargne sont soumises à une convention de blocage de 12 mois à dater du premier appel public à l'épargne. Hormis cette différence, elles possèdent les mêmes droits de vote que toutes les autres actions de la Société.
- (2) Des warrants ont été octroyés à certains employés, administrateurs et consultants de la Société en 2004. Lorsque des warrants sont octroyés aux bénéficiaires, ils sont généralement seulement acquis de manière définitive ("définitivement acquis") à la suite d'une certaine période après l'octroi et sont soumis à certaines conditions. Par exemple, le bénéficiaire doit avoir continué son contrat de travail ou presté des services pendant une période de temps minimum. Dans certains cas, les warrants peuvent devenir caduques si le contrat de travail ou les services prestés par le bénéficiaire venaient à prendre fin avant que la période de temps requise pour pouvoir exercer les warrants ne soit atteinte. Les warrants ont une durée de vie de 5 ans à partir de la date de leur création en 2004. Les warrants permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir des actions dans la Société à une date future sur base d'un prix d'exercice fixé lors de la création et octroi des warrants.

- (3) Des warrants ont été octroyés à certains employés et administrateurs de la Société en 2005. Lorsque des warrants sont octroyés aux bénéficiaires, ils sont généralement seulement acquis de manière définitive ("définitivement acquis") à la suite d'une certaine période après l'octroi et sont soumis à certaines conditions. Par exemple, le bénéficiaire doit avoir continué son contrat de travail ou presté des services pendant une période de temps minimum. Dans certains cas, les warrants peuvent devenir caduques si le contrat de travail ou les services prestés par le bénéficiaire venaient à prendre fin avant que la période de temps requise pour pouvoir exercer les warrants ne soit atteinte. Les warrants ont une durée de vie de 5 ans à partir de la date de leur création en 2005. Les warrants permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir des actions dans la Société à une date future sur base d'un prix d'exercice fixé lors de la création et octroi des warrants.
- (4) Des warrants ont été octroyés à certains employés, administrateurs et consultants de la Société en 2006. Lorsque des warrants sont octroyés aux bénéficiaires, ils sont généralement seulement acquis de manière définitive ("définitivement acquis") à la suite d'une certaine période après l'octroi et sont soumis à certaines conditions. Par exemple, le bénéficiaire doit avoir continué son contrat de travail ou presté des services pendant une période de temps minimum. Dans certains cas, les warrants peuvent devenir caduques si le contrat de travail ou les services prestés par le bénéficiaire venaient à prendre fin avant que la période de temps requise pour pouvoir exercer les warrants ne soit atteinte. Les warrants ont une durée de vie de 10 ans à partir de la date de leur création en 2006. Les warrants permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir des actions dans la Société à une date future sur base d'un prix d'exercice fixé lors de la création et octroi des warrants.

Évolution de la structure du capital de la Société et participation

L'exercice des Stock Options pendant leur terme entraînera une augmentation du capital social, par l'émission de nouvelles actions de la Société. Le capital de la Société sera augmenté au moment de l'exercice de la manière suivante: le prix d'exercice des warrants sera ajouté au capital de la Société. Dans la mesure où le prix d'exercice du warrant par action à émettre lors de l'exercice des warrants est supérieur au pair comptable des actions de la Société existant immédiatement avant l'exercice des warrants concernés, une partie du prix d'exercice par action à émettre lors de l'exercice des warrants, égale à ce pair comptable, sera comptabilisée en tant que capital social, dont le solde sera comptabilisé en tant que prime d'émission. La prime d'émission éventuelle représentera une garantie pour les tiers, de la même manière que le capital de la Société et sera comptabilisée sur un compte indisponible qui ne peut être diminué ou supprimé que par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme pour une modification des statuts de la Société.

L'évolution précise du capital dépendra de l'exercice ou non des Stock Options (ainsi que des Warrants Existants) et il est impossible de faire des projections précises à ce sujet. L'exercice des Stock Options (ainsi que des Warrants Existants) n'est ni automatique, ni obligatoire. Il dépend (entre autre) du respect des termes et conditions relatifs à l'émission de ces titres et de la décision des détenteurs individuels des Stock Options (ainsi que des Warrants Existants). Cette décision dépend également, entre autre, de la cote des actions de la Société sur Eurolist by Euronext Brussels à la date d'exercice. En effet, dans la mesure

où la cote des actions de la Société serait inférieure au prix d'exercice des warrants, un détenteur de ces warrants sera moins enclin à acheter des actions de la Société en exerçant ces warrants, car, compte tenu des circonstances, cela impliquerait pour ce détenteur de payer un prix d'achat supérieur à la cote de l'action de la Société. Par conséquent, il n'y a pas de certitude quant à savoir si les Stock Options (ainsi que les Warrants Existants) seront ou non exercés.

Chaque action de la Société représente à l'heure actuelle une part égale du capital de la Société et donne droit à un vote en fonction de la part du capital qu'elle représente. L'émission de nouvelles actions lors de l'exercice des Stock Options (ainsi que des Warrants Existants) entraînera une dilution des actionnaires existants de la Société ainsi que du droit de vote attaché à chaque action de la Société.

La dilution relative aux droits de vote, s'applique également, *mutatis mutandis*, à la participation de chaque action aux bénéfices et aux produits de la liquidation ainsi qu'aux autres droits attachés aux actions de la Société, tels que les droits de souscription préférentielle lors d'une augmentation de capital en espèce par l'émission d'actions.

Plus particulièrement, avant l'exercice des Stock Options, chaque action participera de manière égale aux bénéfices et produits de la liquidation de la Société ainsi qu'aux droits de souscription préférentielle en cas d'augmentation de capital en espèce. Lors de l'exercice des Stock Options, les nouvelles actions participeront également aux résultats de la Société à partir du début de l'exercice social pendant lequel elles sont émises. Dans la mesure où de nouvelles actions sont émises, il est possible que la participation de chaque action aux bénéfices et aux produits de la liquidation de la Société ainsi qu'aux droits de souscription préférentielle à une augmentation de capital en espèce soit diluée.

Il est fait référence ci-dessous à une simulation préparée uniquement à titre exemplatif.

L'évolution du capital social et du nombre de titres avec droits de vote de la Société suite à l'opération proposée est simulée ci-dessous au Tableau 2.

Cette simulation offre un aperçu des effets de dilutions théoriques de l'opération proposée et est basée sur les hypothèses suivantes:

- Dans le cadre de cette simulation, il est supposé que tous les Warrants Existants sont définitivement acquis, sont exerçables immédiatement sans tenir compte des termes et conditions concernés et ont été exercés avant l'exercice des Stock Options. Lors de l'exercice des Warrants Existants et de l'émission des actions qui en résulte, un montant par action égal au pair comptable des actions existantes sera ajouté au capital de la Société. Ce pair comptable s'élève à l'heure actuelle à 4,0955 EUR par action. Par conséquent, la participation de chacune des actions existantes et des nouvelles actions du capital social restera inchangée.
- Dans le cadre de cette simulation, il est également supposé que tous les Stock Options sont définitivement acquis, sont exerçables immédiatement sans tenir compte des termes et conditions concernés et ont été exercés. Il est supposé que le prix d'exercice des Stock Options, c'est-à-dire la moyenne des cours de clôture des actions de la Société telles que cotées sur Eurolist by Euronext Brussels pendant une période de

trente (30) jours précédant le jour de l'octroi (qui, dans le but de cette simulation, a été retenue comme prix d'exercice applicable à tous les participants sélectionnés), s'élève à 8,00 EUR par action. Lors de l'exercice des Stock Options et de l'émission des actions qui en résulte, un montant par action égal au pair comptable des actions existantes sera ajouté au capital de la Société. Ce pair comptable s'élève à l'heure actuelle à 4,0955 EUR par action. Par conséquent, la participation de chacune des actions existantes et des nouvelles actions du capital social restera inchangée.

Dans cette simulation, une différence est faite entre deux sortes d'effets de dilution:

- Dans la colonne "X" un aperçu est donné quant aux effets de dilution pour les actionnaires actuels de la Société. Ces effets de dilution ont été calculés sur base du capital social et des actions de la Société à la date de ce rapport.
- Dans la colonne "Y" un aperçu est donné quant aux effets de dilution pour tous les détenteurs d'instruments financiers de la Société. Ces effets de dilution ont été calculés sur base du nombre total d'instruments financiers de la Société ayant des droits de vote à la date de ce rapport (y compris les actions à émettre sur base des Warrants Existants faisant l'objet de clauses conditionnelles).

Tableau 2. Aperçu des effets de dilution

| | Capital social (€) | Actions | Dilution X(%) | Y(%) |
|---|-----------------------|-------------------|------------------|--------|
| Capital social et actions à la date de ce rapport: | | | | |
| Capital social et actions à la date de ce rapport | 42.801.405,57 | 10.450.954 | | |
| Sous-total | 42.801.405,57 | 10.450.954 | | |
| Augmentations de capital potentielles: | | | | |
| Exercice des Warrants 2004 | 598.966,88 | 146.250 | | |
| Exercice des Warrants 2005 | 307.162,50 | 75.000 | | |
| Exercice des Warrants 2006 | 1.365.849,25 | 333.500 | | |
| Sous-total | 45.073.384,20 | 11.005.704 | | |
| Opération proposée: | | | | |
| Augmentation de capital par l'exercice des Stock Options | 194.536,25 | 47.500 | | |
| Total | <u>45.267.920,45</u> | <u>11.053.204</u> | 0,4524 | 0,4297 |

Commentaires:

À la date de ce rapport, chaque action représente 1/10.450.954^e du capital social actuel à concurrence de 42.801.405,57 EUR ou de 4,0955 EUR par action. Partant de l'hypothèse que les 47.500 Stock Options sont exercés et que par conséquent de nouvelles actions sont émises, les actions existantes ne représenteront plus 1/10.450.954^e du capital social actuel mais 1/10.498.454^e. Cela représente une dilution de la participation au capital social des actions existantes et des résultats de la Société de 0,4524%.

Dans le cas où tous les Warrants Existants aurait été exercés et que par conséquent de nouvelles actions sont émises, chaque action représenterait 1/11.005.704^e du capital social actuel. Partant de l'hypothèse que les 47.500 Stock Options sont exercés et que par conséquent de nouvelles actions sont émises, les actions existantes représenteront 1/11.053.204^e du capital social. Cela représente une dilution de 0,4297%.

Les hypothèses susmentionnées le sont uniquement à titre exemplatif. Il est supposé également que les Stock Options peuvent être effectivement exercés. De plus, l'impôt dû n'est pas pris en compte dans les exemples repris ci-dessus. Il est important de remarquer qu'il ne sera possible pour le détenteur des Stock Options de réaliser un profit que si la plus value qu'il pourrait réaliser lors de l'exercice des warrants est supérieure aux sommes totales des impôts dus.

Participation aux actifs nets comptables consolidés et non consolidés

L'évolution des actifs nets comptables consolidés et non consolidés de la Société suite à l'opération proposée est simulée ci-après au Tableau 3.

La simulation décrite ci-dessous est basée sur les actifs nets comptables consolidés et non consolidés de la Société au 30 juin 2006 et a été calculée de la manière suivante:

- Le 30 juin 2006, les actifs nets comptables consolidés et non consolidés de la Société ont été soumis à un examen limité du commissaire. Cet examen a montré, entre autre, que les actifs nets comptables non consolidés s'élevaient à 38.934.000 EUR ou à 3,7254 EUR par action et que les actifs nets consolidés s'élevaient à 35.841.000 EUR ou à 3,4294 EUR par action.
- Les résultats du groupe OncoMethylome Sciences réalisés après le 30 juin 2006 n'ont pas été pris en considération.
- Pour le calcul de l'évolution des actifs nets consolidés et non consolidés, il est supposé que le prix d'exercice par action lors de l'exercice des Stock Options est de 8,00 EUR (conformément à la simulation au Tableau 2). Sur base de cette hypothèse, 47.500 nouvelles actions de la Société devront être émises pour un prix d'exercice total de 380.000 EUR. Cette hypothèse suppose également que (conformément aux conditions d'émission et d'exercice du Plan d'Options sur Actions d'Octobre 2006 et en tenant compte du pair comptable de 4,0955 EUR), 194.536,25 EUR devront être ajoutés au capital de la Société et que le solde, c'est-à-dire 185.463,75 EUR, sera comptabilisé en tant que prime d'émission.

- Les effets potentiels sur les actifs nets comptables à la suite de l'augmentation éventuelle de capital lors de l'exercice des warrants existants n'ont pas été pris en compte.

Tableau 3. Aperçu de l'évolution des actifs nets

| | Actifs nets (€) | Nombre d'actions | Valeur comptable par action (€) ⁽¹⁾ |
|--|--------------------|---------------------|---|
| Évolution des actifs nets comptables non consolidés | | | |
| Actifs nets au 30 juin 2006 | 38.934.000 | 10.450.954 | 3,7254 |
| Exercice proposé des Stock Options | 380.000 | 47.500 | |
| Sous-total | 39.314.000 | <u>10.498.454</u> | 3.7447 |
| Évolution des actifs nets comptables consolidés | | | |
| Actifs nets au 30 juin 2006 | 35.841.000 | 10.450.954 | 3,4294 |
| Exercice proposé des Stock Options | 380.000 | 47.500 | |
| Sous-total | 36.221.000 | <u>10.498.454</u> | 3.4501 |

Note ⁽¹⁾: La valeur comptable par action correspond à la fraction actifs nets / nombre d'actions

Sur base de la simulation exposée ci-dessus, il semble que la participation par action des actifs nets comptables consolidés et non consolidés augmentera, d'un point de vue purement comptable, ce qui veut dire qu'il y a une dilution immédiate en faveur des actionnaires existants de la Société.

Autres conséquences financières

Pour de plus amples informations sur les conséquences financières de l'augmentation de capital proposée, le conseil d'administration fait référence au rapport spécial préparé par le commissaire de la Société à cet égard.

4. CONCLUSION

En application de l'article 596, nous pouvons conclure, au terme de nos travaux de contrôle, que les informations financières et comptables contenues dans le rapport du conseil d'administration sont fidèles et suffisantes pour éclairer l'assemblée appelée à voter sur cette proposition.

Fait à Zaventem,
le 31 octobre 2006



L. Annick
BDO Atrio Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL